

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DUPHOT, JANIN, JURY, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : Mme DIDIER, MM BERNARD, LAVERGNE et RONZON

Absent ayant donné procuration : M. LAVERGNE à M. VALENCIER

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 29 mars 2022

Ordre du jour :

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif aux élus tel qu'il leur a été transmis avec la convocation.

Investissement dépenses 2021	1 591 837.30 €
Investissement recettes 2021	1 373 854.65 €
Déficit 2021	- 217 982.65 €
Excédent ou déficit années antérieures	- 3575.69 €
Déficit cumulé	- 221 558.34 €
Fonctionnement dépenses 2021	2 028 531.41 €
Fonctionnement recettes 2021	2 248 857.02 €
Résultat 2021	220 325.61 €
Excédent ou déficit antérieur	487 887.44 €
Excédent cumulé	708 213.05 €
Intégration non budgétaire	0.00 €
RESULTAT 2021	486 654.71 €
<i>Pour information</i>	
<i>Dépenses d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	<i>110 000.00 €</i>
<i>Recettes d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	<i>137 000.00 €</i>
<i>Résultat global 2021</i>	<i>513 654.71 €</i>

Monsieur le Maire invite les élus à poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires pour obtenir des détails sur les dépenses.

Conformément à la législation, Monsieur le Maire se retire.

Le conseil désigne M. AILLOUD pour présider le conseil le temps du vote

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle et reprend la présidence

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil que le compte administratif est le résultat des opérations faites en Mairie et le compte de gestion le résultat des opérations faites en trésorerie. Les deux comptes font apparaître des chiffres identiques.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire, compte tenu des chiffres 2021, propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement 2021	220 325.61 €
Résultat antérieur à reporter	487 887.44 €
Transfert d'intégration non budgétaire	0.00 €
Résultat à affecter	708 213.05 €
Solde d'exécution d'investissement 2021 déficit	- 221 558.34 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	27 000.00 €
Besoin de financement	- 194 558.34 €
AFFECTATION	708 213.05 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	194 558.34 €
Report en investissement D001	221 558.34 €
Report en fonctionnement R002	513 654.71 €

Monsieur le maire explique au conseil que la dernière ligne (report en fonctionnement R002) constitue le « bas de laine » que la commune accumule en vue d'un projet d'importance, particulièrement l'école. Ce montant est en légère augmentation par rapport à 2020 mais tout doit être fait pour l'augmenter en vue de ce projet.

M. PORCHERON constate que la commune réussit à dégager une marge, ce qui n'est pas possible pour toutes, Monsieur le Maire explique que c'est le résultat de nombreux efforts, notamment en termes de recherche d'économies

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire présente le compte administratif aux élus tel qu'il leur a été transmis avec la convocation. Il précise que ce budget reste en rodage :

Investissement dépenses 2021	0.00 €
Investissement recettes 2021	0.00 €
Déficit 2021	0.00 €
Excédent ou déficit années antérieures	0.00 €
Déficit ou excédent cumulé	0.00 €
Fonctionnement dépenses 2021	33 475.80 €
Fonctionnement recettes 2021	54 603.20 €
Résultat 2021	21 127.40 €
Excédent ou déficit antérieur	27 200.43 €
Excédent cumulé	48 327.83 €
Intégration non budgétaire	0.00 €
RESULTAT 2021	48 327.83 €
<i>Pour information</i>	
<i>Dépenses d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Recettes d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Résultat global 2021</i>	0.00 €

Monsieur le Maire invite les élus à poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires pour obtenir des détails sur les dépenses.

Monsieur le Maire précise que la piscine, alimentée par le réseau chaleur, a ouvert 4 mois en 2021 et le sera de nouveau 4 mois en 2022 à cause des travaux à la piscine de Vienne. Les autres années, la période d'ouverture se limitera à 3 mois. En plus de ce fait, la piscine doit être plus chauffée en septembre, ce qui impacte les recettes mais aussi les dépenses.

Mme DUPHOT demande une précision sur la logique de « vendre de la chaleur », M. PORCHERON lui répond que c'est effectivement de la chaleur qui est vendue. Chaleur quantifiée et calculée par compteurs sous forme de Kw/H.

Mme DUPHOT, à la vue du résultat, demande si la commune réalise un bénéfice, M. PORCHERON lui rappelle que le budget réseau chaleur doit être autonome et que des fonds doivent être disponibles en cas de travaux importants de réparation et qu'il convient de préparer l'avenir, le réseau devant être renouvelé dans plusieurs années.

Mme DUPHOT demande ce que chauffe le réseau en dehors de la piscine, M. PORCHERON lui répond qu'il y a les écoles, le restaurant scolaire, la garderie et la mairie.

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux réseaux. Un principal, alimenté par la chaudière, qui sert à réchauffer des réseaux secondaires grâce à des échangeurs.

Mme DUPHOT demande de quand datent ces installations, Monsieur le Maire répond que la chaudière date de 2014 (elle alimentait alors la garderie, la cantine et l'école maternelle) mais que le réseau chaleur est entré en activité en 2018. Avant cette date, le bâtiment mairie-école était chauffé par une chaudière à fioul ancienne et mal sécurisée, surtout au niveau de la cheminée.

Monsieur le Maire précise que ce projet a été subventionné à hauteur de 60% par la région.

Mme NIVON fait remarquer que le réseau chaleur sera insuffisant pour alimenter la future école, Monsieur le Maire le reconnaît et explique que des choix seront à faire sur cette question.

Conformément à la législation, Monsieur le Maire se retire.

Le conseil désigne M. AILLOUD pour présider le conseil le temps du vote

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle et reprend la présidence

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire expose au conseil le compte de gestion 2021 du budget réseau chaleur qui expose les mêmes chiffres que le compte administratif.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2021 BUDGET RESEAU CHALEUR

Résultat de fonctionnement 2021	21 127.40 €
Résultat antérieur à reporter	27 200.43 €
Transfert d'intégration non budgétaire	0.00 €
Résultat à affecter	48 327.83 €
Solde d'exécution d'investissement 2021 déficit	0.00 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	48 327.83 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en investissement D001	0.00 €
Report en fonctionnement R002	48 327.83 €

M. PEREZ demande si le résultat final s'ajoute au résultat de la commune (513 000€). Monsieur le Maire lui répond que les deux budgets sont totalement autonomes et ne peuvent pas s'ajouter ou se substituer.

M. PORCHERON, au vu du résultat, demande s'il ne serait pas intéressant de baisser les tarifs du réseau chaleur, Monsieur le Maire invite à la prudence sur cette question.

Mme DUPHOT demande à qui est revendue la chaleur en dehors de la commune, M.

PORCHERON lui répond qu'il n'y a que deux clients : la commune et l'agglomération (pour la piscine)

Monsieur le Maire précise que la chaudière ne pourrait pas tout alimenter en même temps mais, les activités étant décalées, ceci a permis d'optimiser l'utilisation pour un fonctionnement tout au long de l'année.

Vote à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux que l'année précédente.

Taxe	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	12.90 %	12.90 %
Taxe foncière bâti	37.90 %	37.90 %
Taxe foncière non bâti	55.10 %	55.10 %

Monsieur le Maire tient à formuler deux rappels.

Le premier est que le taux de la taxe foncière a beaucoup augmenté en 2021 car les parts communales et départementales ont été fusionnées pour financer la fin de la taxe d'habitation. La commune n'a pas voté d'augmentation à cette occasion.

Le second est que les taux n'ont pas évolué depuis plus de 20 ans.

M. PORCHERON revient sur la problématique des dotations et du risque de leur diminution si les taux n'évoluent pas. Monsieur le Maire lui répond que la réforme de la taxe d'habitation, et du calcul des dotations, est encore en cours mais que la question des taux doit être réfléchi en 2023. Les dotations sont basées sur plusieurs facteurs notamment l'effort fiscal. La commune doit rester au-dessus de 1.

Mme BODEREAU revient sur la question de revoir les bases, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un travail majeur qui prendra du temps.

M. AILLOUD fait remarquer que tout n'est pas déclaré lors des aménagements, Monsieur le Maire le reconnaît mais qu'il existe des indices et une connaissance du territoire. M. PORCHERON évoque les ouvertures (fenêtres...) comme indice. Monsieur le Maire précise qu'il y a peu de problème avec les nouveaux permis de construire mais que les problématiques de calcul des bases existent plutôt pour les rénovations ou les anciens bâtiments.

Monsieur le Maire précise que cette question relève de l'équité puis qu'il est anormal que deux constructions identiques avec un confort similaire aient des bases différentes. Toutefois, Monsieur le Maire reconnaît que le dossier s'annonce complexe.

Mme BERTHELET demande si chaque commune va réaliser ce travail, Monsieur le Maire lui répond que c'est effectivement aux communes de mener ce travail puisqu'il faut une bonne connaissance du terrain.

Monsieur le Maire précise également que les bases pourront être amenées à baisser en cas de constatation d'une erreur manifeste.

Mme BAUDRAN demande si ce travail n'est pas celui du service des impôts, Monsieur le Maire confirme mais, compte tenu du manque d'effectif, les communes doivent le prendre en charge si elles veulent des bases équitables et mises à jour.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

** ARRIVEE DE M. RONZON **

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du budget primitif 2022 ainsi qu'une liste des investissements prévus en 2022 et ceux projetés en 2023 et 2024. Ce budget est présenté à l'équilibre.

Des travaux restent à réaliser en 2022 mais l'objectif reste d'économiser autant que possible afin de limiter le recours à l'emprunt pour financer le projet école.

Section investissement	
Dépenses	966 000.00 €
Recettes	966 000.00 €
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 261 000.00 €
Recettes	2 261 000.00 €

Vote à l'unanimité

ARRET DES TARIFS 2022 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire présente la proposition de tarification de la chaleur pour 2022.

Poste	Unité	Montant HT	Montant TTC	
Consommation	R1	€ / MWh	65.22 €	68.81 €
Abonnement	R2	€ / kW	87.14 €	91.93 €
<i>Dont entretien maintenance</i>	r22		51.40 €	54.26 €
<i>Dont gros renouvellement</i>	r23		2.90 €	3.01 €
<i>Dont investissement</i>	r24		32.90 €	34.66 €

Monsieur le Maire explique pourquoi il y a une partie consommation et une partie abonnement et à quoi correspondent les dépenses.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du budget primitif 2022. Ce budget est présenté à l'équilibre.

Section investissement	
Dépenses	28 600.00 €
Recettes	28 600.00 €
Section de fonctionnement	
Dépenses	95 000.00 €
Recettes	95 000.00 €

Monsieur le Maire explique que des travaux importants ont été réalisés sur le réseau chaleur au niveau du restaurant scolaire. Avant ces travaux, le réseau secondaire du restaurant était réchauffé par un équipement à plaque qui posait des problèmes et fuyait régulièrement ou

conduisait à l'arrêt du réseau en entier. Début février, les travaux ont conduit à remplacer le radiateur à plaquer par un chauffe-eau à double corps. L'eau chauffée par la chaudière passe au cœur du chauffe-eau qui permet de délivrer une eau chaude dans le réseau secondaire. Mme NIVON fait remarquer que ces problèmes, et la solution trouvée, ont conduit les cuisiniers à travailler pendant 3 semaines sans eau chaude.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE POUR 2022

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération technique standard qui lui permet d'employer des contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activités, particulièrement au niveau du périscolaire, mais aussi les saisonniers de cet été.

Monsieur le Maire précise que, traditionnellement, la commune recrute 4 jeunes chaque été. Le principe est que les premiers candidats sont retenus en premier. Cette présence aide les agents techniques et leur facilite leur pose de congés.

Mme BODEREAU demande combien de temps dure le contrat de saisonniers, Monsieur le Maire lui répond que les contrats durent 3 semaines. C'est une procédure qui existe depuis de nombreuses années. M. PORCHERON en reconnaît tout l'intérêt car les jeunes retenus sont ceux du village.

Vote à l'unanimité

BATIMENTS & TRAVAUX & TERRAINS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RUE DU STADE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de reprendre la rue du Stade à la suite des travaux de l'immeuble privé. L'idée est de créer un cheminement piéton complet, d'apporter de nouvelles places de parkings et de mieux gérer les eaux pluviales. La plantation d'arbre est également prévue.

Monsieur le Maire précise que le département devrait subventionner les travaux, hors route départementale prise en charge entièrement par le conseil départemental, à hauteur de 30%. Le reste à charge sera financé à 50% par la commune et 50% par Vienne Condrieu Agglomération. M. PORCHERON précise que le tapis de la voirie ne pourra être réalisé qu'ultérieurement, Monsieur le Maire confirme. Les travaux devraient être terminés pour l'été 2022 mais la route ne sera refaite qu'en 2023.

Monsieur le Maire projette le plan du projet. Les places de parkings créés sont prévues avec des dalles gravillonnées permettant une infiltration des eaux de pluie. M. PORCHERON fait état de retour d'expérience sur ces places qui permettent une bonne infiltration mais aussi de servir de bac de rétention.

Un arbre sera supprimé mais trois seront plantés. Mme NIVON demande s'il n'est pas possible de récupérer l'arbre pour le replanter, Monsieur le Maire se renseignera mais doute de la faisabilité.

M. RONZON demande quelles entreprises sont retenues, M. PORCHERON lui répond que le projet est seulement au stade d'avant-projet (AVP) et que la consultation n'a pas encore été lancée.

M. PORCHERON précise que les travaux devraient commencer après la fermeture des écoles.

Monsieur le Maire fait remarquer l'utilité qu'il y a eu d'acheter la « maison Clavel », et le terrain attenant, puisque l'ancien mur ne laissait à disposition qu'un petit trottoir. La destruction de ce mur permettra la création d'un cheminement piéton large et sécurisé sur toute la longueur de la rue du stade.

RETROCESSION PARCELLES PAR ALLILA

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DUPHOT. Cette dernière rappelle au conseil que, à la suite de la construction de l'immeuble du « Cottage », les parcelles contenant des places de parkings et de la voirie devaient être rétrocédée à la commune. En effet, il est interdit à un privé, particulier ou personne morale, de construire des parkings en zone N ou humide.

Mme DUPHOT précise que les frais seront à la charge d'ALLILA.

Monsieur le Maire tient à remercier le travail de Mme DUPHOT car ce dossier connaissait beaucoup de retard et persistait depuis plus de deux ans. Mme DUPHOT reconnaît que le travail a été long mais qu'elle a été aidée par des connaissances au sein des différentes parties

Vote à l'unanimité

IMPLANTATION POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (PAV)

Monsieur le Maire rappelle qu'une précédente délibération a été prise pour refuser l'implantation d'un PAV au Chamboud car il était situé à côté d'un arrêt de bus et constituerait un conflit d'usage.

Vienne Condrieu Agglomération a pris en compte ce point et a modifié sa proposition, le PAV sera finalement installé de l'autre côté de la route départementale sur un terrain du département.

M. MANTEL estime que le PAV est situé trop près du mur de la maison mitoyenne et demande s'il n'est pas possible de les décaler. Monsieur le Maire prend note de la remarque mais explique qu'il ne s'agit pas de l'implantation définitive.

Mme DUPHOT demande qui prendra en charge les frais d'implantation, Monsieur le Maire lui répond que c'est l'agglomération.

M. RONZON estime qu'il est important que la commune ait des pouvoirs de décision sur cette question même si c'est l'agglomération qui finance.

Mme BODEREAU demande si c'est aussi l'agglomération qui s'occupe des silos à textile, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Concernant l'implantation d'un PAV au Viannais, Monsieur le Maire attend le plan d'implantation définitif mais le lieu choisi se situe dans un triangle à l'intersection entre la route des Garines et la route du Viannais. Monsieur le Maire a déjà demandé qu'une clôture soit installée pour éviter que les déchets ne s'envolent.

M. RONZON souhaite que la croix existante demeure.

M. MANTEL fait remarquer que le lieu d'implantation est situé à un croisement, ce qui peut être dangereux. Monsieur le Maire en est conscient et proposera qu'une réflexion soit menée sur la circulation à cet endroit. Peut-être avec l'implantation d'un stop. Ceci sera aussi l'occasion de réfléchir à des solutions pour limiter la vitesse.

Concernant l'implantation route des Crez, Monsieur le Maire doute du bon fonctionnement vu l'emplacement choisi au début de la route à proximité de la RD38. Toutefois, Monsieur le Maire précise que ce PAV serait installé à titre provisoire, le temps de recenser son utilisation.

Mme BAUDRAN fait remarquer, qu'au moins, l'emplacement ne dérangera personne. Mme BODEREAU espère tout de même que ce PAV servira.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il existe un arrêt de bus à cet emplacement mais doute qu'il soit utilisé et demande aux élus s'ils auraient connaissance d'enfants descendant à cet endroit. Aucun élu n'a d'information à ce sujet.

M. MANTEL demande s'il ne serait pas plus intéressant de placer le PAV après la croix. Monsieur le Maire lui répond que le PAV nécessite 15 mètres linéaires pour être installés et seulement 7 ou 8 sont disponibles après la croix avant d'atteindre une butte qui nécessiterait un travail inutile.

Monsieur le Maire informe le conseil que le PAV de la salle des fêtes est très utilisé et donne satisfaction.

Mme NIVON demande ce qu'il en est du PAV de Pinet, Monsieur le Maire a demandé un avis à l'agglomération qui n'est pas favorable à leur retrait. Pour autant, ce point est rarement utilisé et vidé. Monsieur le Maire proposera ultérieurement de prendre position pour ce PAV.

Mme PEYTOUD demande si le PAV de Pinet est celui installé vers le parking du château, Monsieur le Maire confirme et que l'implantation est sur un terrain du département qui devait être rétrocéder à la commune depuis plusieurs années. Il existe un projet de réaménagement

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

DEBAT SUR LA PARTICIPATION A LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Monsieur le Maire explique que ce débat est obligatoire. Chaque élu a été destinataire d'une note sur les deux aspects que peuvent représenter la complémentaire santé. Il n'est pas question ce soir de décider si la commune va participer à l'un ou l'autre des aspects mais plutôt de répondre aux questions et échanger sur le sujet avant 2024, date où le conseil devra prendre position.

Plusieurs élus sont surpris que cette participation ne soit pas déjà obligatoire.

Monsieur le Maire souhaiterait que les services calculent le coût pour la collectivité.

Séance levée à 20h53

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER